PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire
13 mars 2014

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu ordinaire des sessions, le jeudi 13 mars 2014 à 19h15, à la salle du conseil de l'édifice municipal, située au 12 rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts.

Sont présents : Julie Lacroix-Danis, Miguel Thibault, Sylvie Voyer, Langis Proulx, Benoit Ladrie

Tous, formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Yves Detroz

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 10. Monsieur Yves Detroz, maire suppléant, souhaite le bonsoir aux membres du conseil et les remercie. Explique la feuille de renonciation de l'avis de convocation.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AINSI QUE LA RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Résolution No 042-14

Le maire suppléant donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Sylvie Voyer, appuyée par Julie Lacroix-Danis et résolue à l'unanimité des conseillers présents. Les membres du conseil affirment avoir tous renoncé et signé l'avis de convocation.

AUTORISATION DU PROJET ET CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT À PAYER SA PART DES COÛTS ADMISSIBLES ET D'EXPLOITATION

Résolution No 043-14

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, appuyé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts autorise madame Nadia Lavoie, directrice générale/secrétaire-trésorière, à présenter le projet de la construction d'un entrepôt à sable/sel au programme PIQM Volet 5.1 (programme d'infrastructures Québec-Municipalité) et la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du dit projet.

De plus, la Municipalité autorise la directrice générale, Nadia Lavoie, d'être le contact pour cette demande et de compléter et signer tous les documents se rapportant à ce programme, pour et au nom de la municipalité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 044-14

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Sylvie Voyer que la séance soit levée. Il est 19h20.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2014

. . . . . .
Yves Detroz
Maire suppléant

. . . . . .
Nadia Lavoie
Directrice générale / Sec.-trésorière